

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2010

Mardi le 12 octobre 2010
À compter de 17 h
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Louis Lauzon Maire suppléant

CONSEILLERS(ÈRES)

Normand Toupin
Denise Perreault Théberge
Michel Milette
Vincent Arseneau
Marie-Andrée Petelle
Patrick Morin

DISTRICTS

Chapleau
De Sève
Ducharme
Marie-Thérèse
Morris
Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire suppléant Louis Lauzon.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Marie Josée Tétreault Assistante-greffière
Robert Asselin Directeur général adjoint
Division des services techniques

Monsieur le Maire suppléant invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à une récitation personnelle de la prière, conformément au règlement 854 N.S. concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

Monsieur le Maire suppléant constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les Cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2010-523

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Thérberge, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Adoption de
l'ordre du jour



Règlement
1155-3 N.S. -
levée de
l'ordonnance
d'interdiction
d'arrosage

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2010-524

ATTENDU l'ordonnance numéro 1 datée du 27 mai 2010, signée par Madame la Mairesse Sylvie Surprenant, interdisant l'arrosage des pelouses en tout temps.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée unanimement, il est résolu:

- QUE le conseil municipal procède au retrait de l'ordonnance n° 1 signée par Madame la Mairesse le 27 mai 2010 et annonce le retour des dispositions réglementaires habituelles.

Adoptée à l'unanimité.

4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2010-525

ATTENDU les dispositions législatives contenues à la *Loi sur les cités et villes* à l'égard de l'adjudication de contrat, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE les officiers municipaux et fonctionnaires suivants soient et sont désignés à composer le comité de sélection dans le cadre du contrat 2010-48 concernant des propositions d'interventions visant l'illumination hivernale d'une partie du centre-ville de Sainte-Thérèse, savoir :
 - Chantal Gauvreau, directrice générale;
 - Normand Rousseau, directeur Service urbanisme et développement durable;
 - Francine Pétrin, directrice du Service des arts et de la culture

Adoptée à l'unanimité.

Contrat 2010-48
- illumination
hivernale -
formation
d'un comité de
sélection



Contrat 2010-48
- illumination
hivernale -
acceptation de
la grille de
pondération

RÉSOLUTION 2010-526

ATTENDU les dispositions législatives contenues à la *Loi sur les cités et villes* à l'égard de l'adjudication de contrat, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE le document d'appel d'offres et la grille établissant le système de pondération et d'évaluation des offres (à deux étapes, soit le prix et les critères qualitatifs) dans le cadre du contrat portant le numéro 2010-48 concernant des propositions d'interventions visant l'illumination hivernale d'une partie du centre-ville de Sainte-Thérèse, soient et sont approuvés comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2010-527

Contrat 2010-48
- illumination
hivernale -
adjudication

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour des propositions d'interventions visant l'illumination hivernale d'une partie du centre-ville, la Ville a reçu trois (3) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " Gian Rocco Créations inc." a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE la soumission des "Gian Rocco Créations inc.", 35, rue Stinson, Montréal (Québec) H4N 2E1, en date du 1^{er} septembre 2010 au montant de 73 368,75 \$ (taxes incluses), pour la fourniture de propositions d'interventions visant l'illumination hivernale d'une partie du centre-ville, selon le contrat d'ouvrage 2010-48, soit et est acceptée par le conseil municipal, ayant obtenu le plus haut pointage soit, 20.17 points.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée à l'unanimité.



5.- FINANCES

6.- RESSOURCES HUMAINES

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.- GESTION DU TERRITOIRE

12.- AFFAIRES NOUVELLES

13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la
séance

RÉSOLUTION 2010-528

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

QUE la présente séance soit et est levée à 17h10.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

Date